



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE
PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2016-070

PUBLIÉ LE 2 JUIN 2016

Sommaire

Assistance publique - Hôpitaux de Paris

75-2016-05-27-013 - Arrêté de délégation de signature de François Crémieux, directeur des HUPNVS, en matière de passation et exécution des marchés (2 pages)

Page 3

Assistance publique - Hôpitaux de Paris

75-2016-05-27-013

Arrêté de délégation de signature de François Crémieux,
directeur des HUPNVS, en matière de passation et
exécution des marchés

Arrêté de délégation de signature

Le Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine
(sites Adélaïde Hautval, Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau)

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R.6147-5 et R.6147-10,

Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n°2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directorial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté n° 75-2016-05-04-008 du 04 mai 2016 modifié portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur

Vu l'arrêté directorial n° 2014289-2014358-0011 du 24 décembre 2014 substituant le nom de Monsieur François Crémieux, directeur, à celui de Monsieur Arnaud Corvaisier à compter du 12 novembre 2014 pour les Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Adélaïde Hautval, Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau)

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom du directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, y compris le choix de l'attributaire et de la signature du marché :

- Arnaud Corvaisier, Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine Adjoint
- Arnaud Giraudet, Directeur du site de Bichat-Claude Bernard et Directeur des Finances,

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux agents de catégorie A suivants, en vue de signer, au nom du directeur, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché

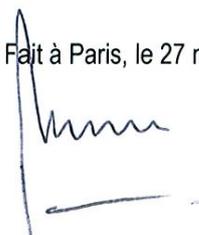
- Lyonel Verley, Directeur du site Bretonneau et Directeur des Achats et des Prestations Logistiques
- Olivier Vilain, Responsable de la direction Investissements
- Audrey Garcia-Viana, Chargée de la cellule des marchés

ARTICLE 3 : La présente délégation s'applique à la commande de fournitures, services et travaux mentionnée à l'arrêté de délégation n° 75-2016-05-04-008 modifié 04 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n° 2015337-0006 du 03 décembre 2016 du Directeur du Groupe Hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (Adélaïde Hautval, Bichat, Beaujon, Bretonneau, Louis Mourier) est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 27 mai 2016



François Crémieux

<p>François Crémieux Directeur Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine Hôpital Bichat - Claude Bernard 46, Rue Henri Huchard 75077 Paris Cedex 18</p>
--